
<u>Nombre de membres en exercice :</u> 14	Séance du 21 janvier 2020 L'an deux mille vingt et le vingt-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 16 janvier 2020, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.
<u>Présents :</u> 11	<u>Sont présents :</u> Jean-Marc BOYA, Claude DAMBAX, Séverine HOURNE-RAOUBET, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Marie BOUTHORS, Nicolas BROSSARD, Maryline CARASSUS, Florence BOURIETTE-MITAYNE, Louis JOLY, Sandrine MILLET.
<u>Votants :</u> 13	<u>Représentés :</u> Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Angel MARTINEZ.
	<u>Excusés :</u> Mathieu TERTACAP.
	<u>Absents :</u> .
	<u>Secrétaire de séance :</u> Maryline CARASSUS.

Ordre du jour

- A.GE.D.I - Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de GEstion et Développement Informatique »,
- Demande de subvention - FAR 2020,
- Questions diverses.

Objet : A.GE.D.I - Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de GEstion et Développement Informatique" - DE 001 2020

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- **APPROUVE** le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- **APPROUVE** la modification de l'objet du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Adopté à l'unanimité

Objet : Demande de subvention - FAR 2020 - DE 002 2020

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les aides obtenues au titre du FAR 2017, 2018 et 2019 n'ont pas été soldées à ce jour. Il propose au conseil municipal de présenter aux fonds d'aménagement rural (FAR) 2020 les devis suivants :

- Bâtiments pour 1 990,00 € HT :
 - Réparation d'un vitrail de l'église : 1 990,00€ HT.
- Voiries diverses pour 38 029,00 € HT (45 634,80€ TTC) :
 - Réfection de la rue de la Hournère : 8 087,50€ HT,
 - Création d'un réseau pluvial sur la rue du Councat : 6 645,00€ HT,
 - Aménagement du parking cimetière : 23 296.50€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- les devis présentés pour un montant de 40 019,00 € HT soit 47 624,80 € TTC,
- charge monsieur le maire de demander au Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible au titre du FAR 2020.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Achat de matériel électrique pour la voirie : une démonstration a eu lieu le mardi 21 janvier par la société Motoculture Lourdaise en présence des employés communaux, de deux élus de la commission du personnel, d'un représentant du CDG65 et du docteur de la médecine du travail. Nous attendons les devis définitifs pour commander et demander les subventions adéquates.
- Le marché public des assurances arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le consultant de la société IRM Sud-Ouest nous propose ses services.

- Courriers de demande de subvention des Restos du Cœurs et de la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées : pas de subventions communales mais affichage de leur courrier.

- Problème assainissement SALLES / ABADIE : ils n'ont pas voulu signer la convention, leur juriste devait nous contacter en janvier (pas fait à ce jour). Si un arrangement n'est pas trouvé il faudra aller au tribunal car leur déclaration de fin de travaux n'est pas conforme.

- Repas des aînés : le samedi 15 février.

- Permanence mairie le samedi 1^{er} février de 10h00 à 12h00.

- Galette des rois à l'école : le vendredi 21 janvier à 10h30.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h30.

Signature du registre des délibérations DE 001 2020 à DE 002 2020

Conseillers Municipaux	Signatures	Conseillers Municipaux	Signatures
M. Jean-Marc BOYA		Mme Maryline CARASSUS	
M. Claude DAMBAX		Mme Sabine DAMBAX-RODRIGUES	Procuration à Claude DAMBAX
Mme Séverine HOURNE-RAOUBET		Mme Florence BOURIETTE-MITAYNE	
M. Didier LOPEZ		M. Louis JOLY	
Mme Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO		M. Angel MARTINEZ	Procuration à Jean-Marc BOYA
Mme Marie BOUTHORS		Mme Sandrine MILLET	
M. Nicolas BROSSARD		M. Mathieu TERTACAP	Absent excusé